

CONSEIL COMMUNAL DU 7 FÉVRIER 2019
GEMEENTERAAD VAN 7 FEBRUARI 2019

REGISTRE
REGISTER

| | |
|------------------------|---|
| Présents | Aleksandra Kokaj, <i>Présidente/De Voorzitster</i> ; |
| Aanwezig | Boris Dilliès, <i>Bourgmestre/Burgemeester</i> ; Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Perrine Ledan, Valentine Delwart, François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, <i>Echevin(s)/Schepen(en)</i> ; Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Sophie François, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Kathleen Delvoeye, Serge Minet, Diane Culer, Marion Van Offelen, Stefan Cornelis, Odile Margaux, Laurence Anne Vandeputte, Vanessa Issi, Michel Cohen, Blaise Godefroid, Aurélie Czekalski, Caroline Van Neste, Nicolas Clumeck, Chiraz El Fassi, Véronique Lederman-Bucquet, Yaël Ariane Nour Haumont, Cédric Didier Norré, Hans Marcel Joos Van de Cauter, <i>Conseiller(s) communal(aux)/Gemeenteraadslid(leden)</i> ; Laurence Vainsel, <i>Secrétaire communale/Gemeentesecretaris</i> . |
| Excusés | Carine Gol-Lescot, <i>Echevin(s)/Schepen(en)</i> ; |
| Verontschuldigd | Eric Sax, Céline Fremault, Jean-Luc Vanraes, Jacques Brotchi, Lise Goetghebuer, Valérie Gillès de Pelichy, Cécile Egrix, <i>Conseiller(s) communal(aux)/Gemeenteraadslid(leden)</i> . |

Ouverture de la séance à 19:45
Opening van de zitting om 19:45

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

DÉPARTEMENT AFFAIRES GÉNÉRALES - DEPARTEMENT ALGEMENE ZAKEN

Secrétariat central - Centraal secretariaat

07.02.2019/A/0001 **Question orale de M. De Bock : entretien des aubettes et autres abribus publicitaires de la Commune.**

M. De Bock rappelle que la commune a établi un nouveau contrat de concession pour la pose et l'entretien des abribus publicitaires sur son territoire.

Chacun se souviendra de la détérioration d'un certain nombre d'abribus le long des lignes de trams. En effet, ces installations étaient très abîmées et peu entretenues par l'ancien concessionnaire.

Le contrat de concession stipule que les soumissionnaires s'engagent à nettoyer, entretenir, remplacer les parties d'abribus détériorées dans un délai relativement court, une fois que la commune leur a mentionné le problème.

Dès lors, M. De Bock aimerait obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Combien de fois la commune a-t-elle sollicité l'intervention du concessionnaire pour le remplacement des vitres des abribus et le nettoyage des tags en 2016, 2017 et 2018 ?

Quel service est chargé de la vérification du travail de remplacement ou de nettoyage du concessionnaire, étant donné que de nombreux abribus n'ont pas fait l'objet d'un

entretien ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que la firme JC Decaux va assurer pour 12 ans la mission exercée auparavant par Clear Channel.

La convention établie avec Clear Channel prévoyait un nettoyage mensuel des abribus, complété par un grand nettoyage deux fois par an.

En cas de dégradation, les services communaux avisaient immédiatement une personne de contact chez Clear Channel. S'il s'agissait d'un tag, l'administration communale se chargeait d'effacer le tag. S'il s'agissait d'un autre type de dégradation, Clear Channel était tenue d'intervenir dans les 24 heures pour sécuriser les abribus et leurs environs, et dans les 21 jours pour effectuer les réparations nécessaires.

Vu que l'administration communale ne dispose pas d'un fichier recensant le nombre des interventions, M. l'Echevin Biermann n'est pas en mesure de communiquer des statistiques relatives aux années 2016 à 2018.

Cependant, il a enjoint ses services de contacter Clear Channel afin que cette société signale le nombre de ses interventions pour la commune d'Uccle. Clear Channel ne s'est pas manifestée jusqu'à présent, peut-être parce que, n'étant plus concessionnaire de la commune, cette firme est moins encline à faire diligence. M. l'Echevin Wyngaard va donc demander à ses services de réitérer la demande auprès de Clear Channel et ne manquera pas de tenir le Conseil communal au courant de l'évolution de ce dossier.

M. De Bock rappelle que les modalités d'intervention en cas de dégradation constituent un des critères pris en compte pour l'attribution de ce marché. Il invite les services communaux à assurer un suivi de gestion en dressant une comptabilité des interventions.

M. l'Echevin Wyngaard partage le point de vue de M. De Bock sur la nécessité d'un suivi des interventions.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. De Bock : het onderhoud van de wachthokjes met of zonder reclame binnen de Gemeente.

De h. De Bock geeft aan dat de gemeente een nieuwe concessieovereenkomst heeft afgesloten voor de installatie en het onderhoud van schuilhokjes met reclame in Ukkel. Sommige hokjes waren erg beschadigd en werden nauwelijks onderhouden door de vorige concessiehouder.

Hoe vaak heeft de gemeente een tussenkomst voor schoonmaak van de vorige concessiehouder gevraagd in 2016, 2017 en 2018? Welke dienst controleert de vervanging/schoonmaak door de nieuwe concessiehouder?

Schepen Wyngaard antwoordt dat JC Decaux een overeenkomst heeft voor de komende 12 jaar.

De vorige concessiehouder (Clear Channel) moest de hokjes maandelijks schoonmaken, met een grote schoonmaak om de twee jaar.

In geval van beschadiging werd een contactpersoon van Clear Channel onmiddellijk ingelicht. In geval van tags is de gemeente tussengekomen. Voor andere

beschadigingen ging Clear Channel binnen de 24 uur de veiligheid verzekeren en binnen de 21 dagen de nodige herstellingen uitvoeren.

De gemeente beschikt niet over een lijst van tussenkomsten maar Clear Channel werd verzocht dit aantal mee te delen (nog geen antwoord ontvangen).

De h. De Bock herinnert eraan dat dergelijke tussenkomsten een gunningscriterium zijn van deze opdracht. De gemeente moet aldus zorgen voor een inventarisatie van de tussenkomsten.

Schepen Wyngaard vindt eveneens dat de tussenkomsten opgevolgd moeten worden.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0002 **Question orale de M. Desmet : feux d'artifice, feux de joie, feux de Bengale.**

M. Desmet rappelle que lors de chaque fête de fin d'année, de nombreux particuliers souhaitent fêter l'arrivée de l'an neuf avec des substances pyrotechniques. Le maniement de ces engins n'est évidemment pas sans risque, surtout quand l'excès de boissons alcoolisées fait oublier les élémentaires mesures de prudence. Vu que le nombre de victimes de cette pratique ne cesse d'augmenter, la Fondation des grands brûlés a rappelé les précautions d'usage. Les principales lésions corporelles constatées en cas d'accidents sont les brûlures, parfois extrêmement graves, aux mains, au visage ainsi qu'aux oreilles, étant donné que certaines explosions atteignent 160 décibels, soit 20 de plus que le seuil de douleur.

Quoique les feux d'artifice représentent pour certains humains des moments de magie, ces détonations soudaines et violentes provoquent un état d'extrême panique chez les animaux, en raison de leur ouïe beaucoup plus fine et sensible.

Selon des mesures effectuées en Allemagne, environ 5.000 tonnes de particules fines se sont retrouvées projetées dans le ciel, soit l'équivalent de 20 % de la pollution annuelle provoquée par le trafic routier... en 1 an ! Les experts ont estimé que leur dissipation prendra environ deux mois ! J'ignore si des mesures de ce type ont pu être réalisées en Belgique.

M. Desmet rappelle que les émissions de dioxyde de carbone accroissent l'effet de serre et que la présence de dioxyde de soufre contribue à augmenter les pluies acides. Quant aux métaux lourds (ici, essentiellement plomb et zinc) ils contaminent gravement les eaux de surface. A aucun moment de l'année, l'atmosphère n'est plus polluée que lors du passage à l'an neuf.

M. Desmet a appris via de nombreuses sources que cette pratique a encore augmenté cette année. Les explosions ont retenti bien avant minuit (et bien au-delà), parfois de manière totalement inconsidérée. Les poubelles publiques ont été transformées en marmites pétaradantes, cracheuses de feux de couleurs! Rien à voir avec du petit matériel d'amateur. Le Collège en a-t-il été informé ?

En principe, le règlement de police interdit (sauf accord préalable des autorités compétentes) le tir d'engins pyrotechniques. Des demandes précises en ce sens sont-elles parvenues à l'administration communale ?

M. Desmet reconnaît que l'autorité publique dispose de peu de moyens pour contrôler ces délits. Néanmoins, par des rappels informatifs réguliers (via tous les canaux

disponibles), il devrait être possible de conscientiser les citoyens tout en leur précisant leurs responsabilités en cas de dommages. Par ce biais, la commune devrait parvenir à réduire les excès de cette pratique.

M. le Bourgmestre Dilliès partage le point de vue de M. Desmet, selon lequel il ne faut pas confondre la pratique des feux d'artifice, organisée dans un cadre structuré, et l'usage intempestif des pétards.

Cependant, l'intervention des services de police n'est guère aisée dans ce type de situation : lorsque les patrouilles arrivent sur les lieux qui leur ont été signalés, l'activité est souvent terminée. De plus, la source du vacarme n'est pas toujours facile à localiser. Dans bien des cas, il n'est pas possible de dresser un procès-verbal.

L'administration communale devrait probablement améliorer sa communication en ce domaine, étant donné que certains citoyens estiment avoir le droit de tout se permettre en matière de pétards.

M. le Bourgmestre Dilliès signale que les deux demandes de cet ordre, reçues respectivement la veille et le jour même du réveillon, ont été refusées car elles ne respectaient pas le délai de 10 jours imposé par le règlement général de police.

Il précise encore que le territoire ucclinois ne compte aucun point de vente officiel de pétards.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. Desmet : vuurwerk.

De h. Desmet geeft aan dat talrijke inwoners ter gelegenheid van Nieuwjaar vuurwerk willen afsteken. Er komen echter steeds meer ongevallen voor, met vooral (ernstige) brandwonden en gehoorschade als gevolg. Er zijn nog andere gevolgen, zoals dieren die in paniek raken en erg veel fijn stof. Vuurwerk wordt ook vaak afgestoken op ongepaste momenten (ruim voor of na middernacht) en er wordt soms misbruik gemaakt van openbare vuilnisbakken. Heeft het college hier kennis van?

Volgens het politiereglement is vuurwerk afsteken verboden (behalve met de voorafgaande toelating van de bevoegde overheid). Heeft het bestuur dergelijke aanvragen ontvangen? Hij erkent dat de overheid weinig controlemiddelen heeft en vindt dat de gemeente op regelmatige basis moet informeren via de reguliere kanalen om de inwoners bewust te maken over de gevolgen.

Burgemeester Dilliès antwoordt dat een tussenkomst van de politie niet altijd eenvoudig is: vaak is de activiteit al beëindigd en is de juiste locatie niet altijd gemakkelijk vast te stellen.

Het gemeentebestuur zou beter moeten communiceren in dit domein omdat sommige bewoners zich qua vuurwerk alles lijken te permitteren.

Er waren 2 aanvragen maar die werden geweigerd omdat ze te laat werden ingediend (het politiereglement legt een termijn van min. 10 dagen op).

In Ukkel is er geen enkel officieel verkooppunt van vuurwerk.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0003 **Question orale de M. Norré : l'état de la chaussée d'Alseberg entre la gare d'Uccle-Calevoet et le Globe.**

M. Norré précise que le tronçon de la chaussée d'Alseberg situé entre la gare d'Uccle-Calevoet et le Globe est dans un état exécrable. La propreté est loin d'être assurée et les lieux prévus pour des espaces de verdure deviennent des amas de boue dans lesquels les voitures s'embourbent et éclaboussent les façades des immeubles avoisinants. Des riverains se sont plaints de cette situation.

Des contacts ont-ils établis avec la Région ? Si c'est le cas, à quelle date ? Quand les travaux seront-ils effectués ? La commune ne devrait-elle pas prendre des mesures à titre provisoire pour améliorer la situation ?

M. l'Echevin Wyngaard répond qu'une dizaine de jours après son entrée en fonction, il s'est rendu à une réunion sur le terrain chaussée d'Alseberg en vue de remédier à cette situation avec toutes les instances concernées. Cependant, les responsables de Bruxelles-Mobilité n'ont pas pris la peine d'y participer alors que la commune, la police et la STIB étaient représentées. Le Collège a fait part de son courroux à la Région. Depuis lors, la situation s'est débloquée, les différentes parties ayant adopté une attitude constructive.

La plantation de 54 arbres aura lieu à la fin du mois de février. De plus, les carrés d'arbres seront pourvus d'arbrisseaux dotés de sondes tensiométriques afin d'optimiser leur alimentation en eau. Dans le courant du mois de mars, de petites barrières seront installées le long des carrés d'arbres afin d'éviter que des véhicules n'y pénètrent et n'étalent de la boue sur la chaussée et les trottoirs.

M. l'Echevin Wyngaard précise également que le Collège a demandé à Bruxelles-Mobilité de placer des logos au sol pour clarifier la situation entre la rue du Coq et la gare de Calevoet. L'éclairage sera aussi amélioré dans quelques mois.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. Norré : staat van de Alsebergsesteenweg tussen het station van Calevoet en de Globe.

De h. Norré geeft aan dat dit gedeelte er erbarmelijk uitziet (weinig onderhoud, modderhopen, ...). De bewoners klagen deze toestand aan. Zijn er contacten met het gewest? Wanneer zullen de werken uitgevoerd worden? Kan de gemeente intussen tijdelijke maatregelen treffen om de toestand te verbeteren?

Schepen Wyngaard antwoordt dat hij aan een vergadering heeft deelgenomen met de gemeente, de politie en de MIVB. Brussel Mobiliteit was echter niet aanwezig. Het college heeft het gewest intussen gecontacteerd en de verschillende partijen hebben een constructieve houding aangenomen.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0004 **Question orale de M. De Bock : l'absence de lutte contre le stationnement des remorques dans les zones horodateurs.**

M. De Bock s'étonne de la présence prolongée d'une remorque sur l'avenue Moscicki, en dépit de l'existence d'un règlement de stationnement. Il y a lieu de se demander pourquoi cette remorque n'a pas fait l'objet d'une verbalisation. Vu que ce véhicule est immatriculé, son propriétaire devrait être retrouvé assez facilement.

M. De Bock souhaite donc poser les questions suivantes au Collège.

Les remorques sont-elles toujours verbalisées à Uccle ? Si c'est cas, combien de remorques ont été verbalisées à Uccle dans le cadre du Plan de stationnement et quel a été le montant perçu ? Quelle est la fréquence des contrôles sur l'avenue Moscicki ? La remorque installée sur cette avenue a-t-elle déjà été verbalisée ou bénéficie-t-elle d'un traitement de faveur ? Les agents chargés de la verbalisation collaborent-ils avec la police et les autres services communaux ?

M. l'Echevin Wyngaard précise qu'en vertu du règlement-redevance sur le stationnement, le service du parking n'est pas habilité à intervenir pour le stationnement de véhicules sans moteur. De plus, l'identification du propriétaire via la base DIV n'est possible que dans le cadre du recouvrement de créances. Au stade actuel, seule la police est susceptible d'intervenir.

M. le Bourgmestre reconnaît que cette remorque de l'avenue Moscicki n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. Cependant, il ne faut pas oublier que la police doit faire face à des tâches multiples.

Le commissaire, mis au courant de la situation, a envoyé un agent de quartier. Désormais, le problème est résolu : la remorque a été enlevée.

Du fait de sa situation un peu isolée, l'avenue Moscicki est une artère qui a souvent été confrontée à des inconvénients de ce type, surtout avant que stationnement n'ait été réglementé.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. De Bock : ontbreken van strijd tegen het parkeren van aanhangwagens in de zones met parkeerautomaten.

De h. De Bock vroeg waarom een aanhangwagen die al een lange tijd in de Moscickilaan stond niet geverbaliseerd werd. Via de nummerplaat kon de eigenaar toch gemakkelijk teruggevonden worden.

Worden aanhangwagens steeds geverbaliseerd in Ukkel? Hoe vaak wordt er gecontroleerd in de Moscickilaan? Werd deze aanhangwagen reeds geverbaliseerd of was er een voorkeursbehandeling? Werken gemeentelijke vaststellers samen met de politie en andere gemeentediensten?

Schepen Wyngaard geeft aan dat de dienst Parking niet tussenkomt bij voertuigen zonder motor. Identificatie via de DIV is bovendien enkel mogelijk in het kader van een inning van schuldvordering. Op dit moment kan enkel de politie tussenkomen.

De burgemeester antwoordt dat er wellicht onvoldoende aandacht aan deze aanhangwagen besteed werd maar meldt eveneens dat de politie erg uiteenlopende

taken heeft. Er werd een wijkagent gestuurd. De aanhangwagen werd weggehaald.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0005 **Question orale de M. De Bock : les mises en demeure adressées aux entreprises de trottinettes et de vélo.**

M. De Bock a appris cette semaine que l'administration communale a adressé une mise en demeure aux propriétaires de l'entreprise de trottinettes Lime, afin que celle-ci n'entrave pas la circulation des piétons ou des personnes à mobilité réduite (PMR) en déposant ses véhicules n'importe où sur la voie publique.

Vu la prolifération de ce type d'engins, relevant de différentes entreprises, l'envoi de ce courrier est tout à fait justifié.

Cependant, il convient de se souvenir que la commune a inauguré il y a un an la mise en place d'un système de vélos en partage.

M. De Bock souhaiterait donc poser au Collège les questions suivantes.

À quelle date ce courrier a-t-il été rédigé et envoyé ? Serait-il possible d'obtenir une copie de ce courrier, dont la presse a fait écho ? Depuis un an, combien de courriers de ce type ont été adressés à des entreprises actives dans le partage de vélos, trottinettes ou autres engins de partage ? Combien de faits ont fait l'objet d'un constat et d'une verbalisation ? Combien d'amendes ont été infligées aux opérateurs ? Quelle est l'ampleur des montants perçus pour ces amendes depuis un an ?

M. le Bourgmestre répond que le Collège est favorable au développement de ce nouveau mode de transport. Cependant, celui-ci doit s'intégrer de manière harmonieuse à l'espace public, de manière à ne pas gêner les piétons, les parents avec landaus, les personnes à mobilité réduite (PMR), etc.

Il arrive que des particuliers ou des sociétés déposent ces véhicules dans des endroits inappropriés. Dans le cas de sociétés, cette négligence résulte manifestement du recours de celles-ci à des sous-traitants, qui ne sont guère conscients de l'image contre-productive qu'ils renvoient.

L'administration communale dispose d'une connaissance approfondie de l'ensemble du territoire uclois, qui devrait lui permettre d'indiquer aux entreprises candidates les lieux adéquats pour le dépôt de trottinettes. Dès lors, le Collège a contacté la société Lime, seule firme de ce type présente actuellement à Uccle, afin de convenir d'une réunion destinée à établir une saine cohabitation. Cette réunion aura lieu à la fin de ce mois.

M. le Bourgmestre rappelle aussi que la charte dont Uccle avait pris l'initiative en matière de vélos en free-floating a été relayée auprès de la Conférence des Bourgmestres.

M. l'Echevin Wyngaard confirme les propos de M. le Bourgmestre : le Collège n'a pas du tout l'intention de limiter les initiatives de ce type, pour autant qu'elles ne nuisent pas au cheminement des piétons. La Région a légiféré en ce domaine, l'arrêté du gouvernement pris en application de l'ordonnance adoptée l'année passée étant entré en vigueur le 1er février 2019. Désormais, les opérateurs actifs sur ce marché devront solliciter une licence. Les communes seront consultées dans les prochaines semaines afin de distinguer les artères où la présence des trottinettes peut être autorisée de celles

où elle doit être interdite. Le service de la Mobilité effectuera ce travail en concertation avec le cabinet du Bourgmestre.

L'opérateur actif dans l'offre de vélos en free-floating dans le nord de la commune étendra ses activités dans les prochains mois.

Pour ce qui concerne les sanctions, M. l'Echevin Wyngaard précise que le Collège n'a pas voulu infliger d'emblée des amendes et privilégie le dialogue dans un premier temps. Toutefois, la législation régionale prévoit des sanctions, que la commune espère ne pas devoir activer.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. De Bock : ingebrekestellingen gericht aan de step- en fietsondernemingen.

De h. De Bock heeft vernomen dat de gemeente een ingebrekestelling heeft gestuurd naar de onderneming Lime omdat hun achtergelaten steps hinder veroorzaken voor voetgangers en personen met een beperkte mobiliteit. Kan een kopie van deze brief verkregen worden? Heeft de gemeente nog andere dergelijke ondernemingen hierover aangeschreven? Hoeveel feiten werden vastgesteld en geverbaliseerd?

De burgemeester antwoordt dat het college deze nieuwe vervoersmethode aanmoedigt. Dit moet echter gebeuren zonder hinder te veroorzaken. Het gebeurt dat deze voertuigen op een ongepaste plaats achtergelaten worden. Dit werkt voor de ondernemingen contraproductief.

Het gemeentebestuur kan nieuwe aanbieders de gepaste plaatsen meedelen waar ze hun voertuigen kunnen stallen. Er is een vergadering met Lime gepland om een betere regeling te bekomen.

Schepen Wyngaard geeft aan dat aanbieders een licentie zullen moeten aanvragen op basis van recente gewestelijke wetgeving. De gemeentes zullen gecontacteerd worden om de gepaste en verboden plaatsen aan te geven. De dienst Mobiliteit en het kabinet van de burgemeester zullen hierover overleg ple gen.

Het college kiest momenteel niet voor verbaliseren maar voor dialoog. De gewestelijke wetgeving voorziet echter sancties en de gemeente hoopt deze niet toe te moeten passen.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0006 Question orale de M. De Bock : la distribution de folders concernant la mise en service du collecteur de la vallée du Verrewinkelbeek du Quartier Fond'Roy.

M. De Bock a appris par un toutes-boîtes la mise en service du collecteur de la vallée du Verrewinkelbeek, à hauteur du quartier Fond'Roy. Les habitants concernés devraient effectuer le raccordement à leurs frais et payer une taxe pour assurer le branchement à l'égout.

M. De Bock a été interpellé par des habitants du quartier Moensberg/Vieux Chemin qui,

déjà raccordés depuis des années à l'égout, se demandent pourquoi ce document leur a été distribué.

S'agit-il d'une erreur de distribution ? Un avis rectificatif sera-t-il envoyé le cas échéant aux personnes qui auraient reçu ce document par erreur ?

M. De Bock estime aussi que le site internet communal devrait comporter davantage d'informations sur les modalités pratiques de ce raccordement.

M. l'Echevin Wyngaard répond que l'aménagement des égouts a été achevé dans toute une série de voiries, essentiellement dans le quartier de l'avenue Fond'Roy et de l'avenue du Prince d'Orange. À cette occasion, un courrier a été adressé aux propriétaires. Lorsque le propriétaire occupait l'immeuble, le document était glissé dans la boîte aux lettres plutôt que d'être envoyé par la poste.

L'égout public étant à présent disponible, les habitants sont invités à s'y raccorder en procédant aux travaux nécessaires et en s'acquittant d'une taxe.

Les erreurs commises dans la transmission des documents concernent une dizaine de cas sur un total de plusieurs centaines (plus de 400).

Un avis rectificatif sera envoyé aux citoyens qui ont reçu ce document par erreur. Ceux-ci ne devront évidemment pas se raccorder une nouvelle fois à l'égout ni payer une seconde fois une taxe qu'ils ont déjà acquittée.

Le Conseil prend connaissance.

Mondelinge vraag van de h. De Bock : bedeling van folders betreffende de ingebruikneming van de collector van de vallei van de Verrewinkelbeek in de Vronerodewijk.

De h. De Bock heeft vernomen dat er een nieuwe collector is in de vallei van de Verrewinkelbeek, ter hoogte van de Vronerodewijk, en dat inwoners zich op eigen kosten moesten aansluiten en een belasting hiervoor moeten betalen. Sommige inwoners zijn al jaren aangesloten op de riolering. Is dit een vergissing? De gemeentelijke website zou ook meer praktische informatie over deze aansluiting moeten vermelden.

Schepen Wyngaard antwoordt dat er riolering werd voorzien langs verschillende wegen, voornamelijk in de wijk Vronerodelaan/Prins van Oranjelaan. De betrokken eigenaars kregen hierover een brief in de bus. Er waren een tiental vergissingen op een totaal van meer dan 400. Deze eigenaars zullen een rechtzetting ontvangen en moeten uiteraard geen nieuwe aansluiting krijgen noch deze belasting opnieuw betalen.

De Raad neemt kennis.

Marc Cools entre en séance / treedt in zitting.

07.02.2019/A/0007 Faire preuve d'ambition pour lutter contre le dérèglement climatique.- Motion déposée par Marc Cools, Diane Culer, Emmanuel De Bock, Pierrot Desmet, Céline Fremault et Bernard Hayette.

Le Conseil,

Considérant l'urgence à agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique, tant

individuellement que collectivement;

Considérant les conséquences environnementales, sociales et économiques de l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes;

Considérant qu'il en relève de la solidarité internationale et que la politique en la matière est une question de devoir éthique;

Considérant le message envoyé au monde politique par les plus de 75.000 participant-e-s à la Marche pour le Climat du 2 décembre 2018 à Bruxelles et celui envoyé par des milliers de jeunes lors des marches en Belgique;

Considérant la directive européenne sur l'efficacité énergétique qui vise à améliorer celle-ci de 32,5 % d'ici 2030 et celle concernant les énergies renouvelables qui vise à atteindre en 2030 une part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables au niveau de l'Union européenne de 32 %;

Considérant que l'élévation de la température moyenne mondiale depuis l'ère industrielle est liée aux activités humaines;

Considérant l'objectif de limitation du réchauffement climatique largement sous les 2° C par rapport à l'aire préindustrielle et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5° C fixé par l'accord de Paris du 12 décembre 2015 (COP 21);

Considérant que nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre comme prévu dans cet accord;

Considérant les rapports, notamment ceux du GIEC, alertant la communauté internationale quant à l'insuffisance des mesures actuelles pour rencontrer les objectifs fixés dans l'accord de Paris;

Considérant le retard entre autres de la Belgique pointé par la Commission européenne dans le respect de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable;

Considérant la loi-Climat « clé sur porte » proposée par des universitaires;

Considérant le rôle essentiel que les pouvoirs locaux peuvent et doivent jouer pour lutter contre le dérèglement climatique et que certaines entités territoriales comme Copenhague ou la Californie ont décidé d'agir de manière plus ambitieuse que leur entité nationale ou fédérale;

Considérant la création des compétences scabinales "Climat" et "Energie";

Considérant les objectifs contenus dans l'Agenda local 21 adopté à l'unanimité par le Conseil communal d'Uccle le 22 octobre 2009, le Plan d'actions Bilan Carbone et la réduction de 30% des émissions de CO2 d'ici 2020 et les actions déjà réalisées tant par l'administration communale, les associations que les citoyen-ne-s;

Afin de concrétiser la transition, le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de :

1° poursuivre la réalisation de l'Agenda local 21 et de ses objectifs transversaux dont : le Plan Nature (adopté par le Conseil communal du 25 février 2016) et le Plan d'actions Bilan Carbone;

2° poursuivre la collaboration avec Sibelga en vue de développer des outils permettant d'engendrer des économies d'énergie tels que les programmes NRClick et Solarclick;

3° créer une coordination transversale Energie à l'image de la coordination Eau;

4° veiller à l'exemplarité des infrastructures communales en matière d'isolation et encourager les travaux d'isolation des particuliers;

5° promouvoir des logements sociaux performants au niveau écologique et social notamment en prévoyant des budgets pour la rénovation et l'isolation;

6° sensibiliser les élèves des écoles communales d'Uccle à la question de l'écologie et de l'avenir de la planète notamment en proposant aux établissements une nourriture responsable, locale et durable;

7° examiner l'opportunité d'inscrire Uccle dans le *Global Covenant of Mayors*^[1] et dans *Energy Cities*^[2];

8° communiquer la présente motion au Premier Ministre et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement fédéral ainsi qu'au Ministre-Président et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale;

Demande aux Gouvernements fédéral et bruxellois que la Belgique rejoigne la *Paris Proof Coalition* de 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

[1] *Global Covenant of Mayors* est une alliance internationale de villes et de gouvernements locaux partageant une vision à long terme commune consistant à promouvoir et à soutenir les actions volontaires visant à lutter contre le changement climatique et à évoluer vers une société résiliente à faibles émissions.

[2] *Energy Cities* est l'Association européenne des autorités locales en transition énergétique.

Le Conseil approuve le texte, en tenant compte des amendements proposés par les groupes PS et DÉFI.

34 votants : 34 votes positifs.

De strijd tegen de klimaatontregeling opvoeren.- Motie ingediend door Marc Cools, Diane Culer, Emmanuel De Bock, Pierrot Desmet, Céline Fremault en Bernard Hayette.

De Raad,

Gelet op de dringende noodzaak om de klimaatwijziging te bestrijden, zowel individueel als collectief;

Gelet op de sociale, economische en milieugevolgen van een verhoogde frequentie van extreme weersomstandigheden;

Overwegende dat er internationale solidariteit nodig is en er een ethisch beleid in dit domein gevoerd moet worden;

Gelet op de boodschap naar de politiek toe van meer dan 75.000 deelnemers van de klimaatmars van 2 december 2018 in Brussel en de duizenden jongeren tijdens betogingen in België;

Gelet op de EU-richtlijn inzake energie-efficiëntie die een verbetering met 32,5 % tegen 2030 beoogt en inzake hernieuwbare energie die streeft naar 32 % hernieuwbare energie in de energieproductie van de EU tegen 2030;

Overwegende dat de stijging van de gemiddelde wereldtemperatuur sinds het industriële tijdperk verbonden is aan menselijke activiteiten;

Gelet op de doelstelling om de klimaatopwarming ruimschoots onder de 2°C te houden t.o.v. het pre-industriële tijdperk en te blijven handelen om de temperatuurstijging te beperken tot 1,5°C zoals vastgelegd in de akkoorden van Parijs van 12 december 2015 (COP 21);

Overwegende dat we de uitstoot van broeikasgassen moeten verminderen zoals voorzien in dit akkoord;

Gelet op de verslagen, meer bepaald die van het IPCC, met waarschuwingen naar de internationale gemeenschap toe inzake de ontoereikendheid van de huidige maatregelen om de doelstellingen in de akkoorden van Parijs te bereiken;

Gelet op de vertraging in o.a. België, aangegeven door de Europese Commissie, inzake de naleving van zijn doelstellingen met betrekking de productie van hernieuwbare energie;

Gelet op de 'bijzondere klimaatwet', voorgesteld door universiteiten;

Gelet op de essentiële rol van lokale overheden die de klimaatwijziging kunnen en moeten bestrijden en het feit dat bepaalde territoriale entiteiten zoals Kopenhagen en Californië beslist hebben om meer ambitie te tonen dan hun nationale of federale entiteit;

Gelet op de creatie van de schepenbevoegdheden Klimaat en Energie;

Gelet op de doelstellingen van de Lokale Agenda 21, unaniem goedgekeurd door de gemeenteraad van 22 oktober 2009, het actieplan Bilan Carbone en de vermindering met 30 % van de CO₂-uitstoot tegen 2020 en de reeds uitgevoerde acties van het bestuur, de verenigingen en de burgers;

Om de overgang te concretiseren vraagt de Gemeenteraad aan het College het volgende :

1° voortzetting van de realisatie van de Lokale Agenda 21 en zijn transversale doelstellingen: het Naturaplan (goedgekeurd door de gemeenteraad van 25 februari 2016) en het actieplan Bilan Carbone;

2° voortzetting van de samenwerking met Sibelga om energiebesparende middelen te ontwikkelen zoals NRClick en Solarclick;

3° oprichting van een transversale energiecoördinatie naar het voorbeeld van de Watercoördinatie;

4° waken over de voorbeeldfunctie van gemeentelijke infrastructuur inzake isolatie en particulieren aanmoedigen om isolatiewerken uit te voeren;

5° aanmoedigen van op ecologisch en sociaal vlak performante sociale woningen, meer bepaald door budgetten voor renovatie en isolatie te voorzien;

6° sensibilisering van de leerlingen van de Ukkelse gemeentescholen rond ecologie en de toekomst van de planeet, meer bepaald door de inrichtingen verantwoordelijke, lokale en duurzame voeding voor te stellen;

7° onderzoek naar de opportuniteit van Ukkel om toe te treden tot de *Global Covenant of Mayors*^[1] en *Energy Cities*^[2];

8° overhandiging van deze motie aan de eerste minister en de minister van Leefmilieu van de federale regering en aan de minister-president en de minister van Leefmilieu van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Vraagt aan de federale en Brusselse regeringen dat België toetreedt tot de *Paris Proof Coalition* van de 8 meest ambitieuze EU-landen die pleiten voor een onmiddellijke verhoging van de Europese doelstellingen inzake beperking van broeikasgassen tegen 2030.

^[1] *Global Covenant of Mayors* is een internationale alliantie van steden en lokale regeringen die een gemeenschappelijke langetermijnvisie delen inzake de promotie en ondersteuning van vrijwillige acties rond de bestrijding van de klimaatwijziging en rond de evolutie naar een maatschappij met een lage uitstoot.

^[2] *Energy Cities* is de Europese vereniging van lokale overheden inzake energietransitie.

De Raad keurt de tekst goed, rekening houdende met de amendementen voorgesteld

door de groepen PS en DéFI.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.

1 annexe / 1 bijlage

Motion lutte contre le dérèglement climatique 07-02-19 final.docx

07.02.2019/A/0008 **Interpellation de M. Van de Cauter : de Hoofdstedelijke Gemeenschap van Brussel - la Communauté métropolitaine de Bruxelles.**

M. Van de Cauter précise que la 6ème réforme de l'Etat a prévu la création à l'échelle de l'ancienne province du Brabant d'une communauté métropolitaine. Cette disposition n'a toujours pas été mise en œuvre alors qu'elle serait des plus utiles pour permettre une coopération entre Bruxelles, institutionnellement enfermée dans son carcan des 19 communes, et sa large périphérie.

Pour ce qui concerne cette Communauté brabançonne, la loi spéciale du 19 juillet 2012 a modifié l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, en vue de la création de la communauté métropolitaine de Bruxelles. Il est ajouté à cet article un nouveau paragraphe 7 qui dispose :

§ 7. Il est créé une communauté métropolitaine de Bruxelles en vue d'une concertation en ce qui concerne les matières visées à l'article 6, § 1er, qui sont d'importance transrégionale, en particulier la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers de, vers et autour de Bruxelles. Les régions sont membres de la communauté métropolitaine et les représentants de leur gouvernement y siègent. Toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale et des provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon, de même que l'autorité fédérale sont membres de droit de la communauté métropolitaine. Les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon sont libres d'adhérer.

Les régions concluent un accord de coopération pour fixer les modalités et l'objet de cette concertation.

Les accès et sorties du ring autoroutier de Bruxelles (R0) ne peuvent être fermés ou rendus inutilisables qu'après concertation entre les régions au sein de la communauté métropolitaine visée à l'alinéa 1er.

A titre transitoire, la concertation prévue à l'alinéa 3 a lieu en dehors de la communauté métropolitaine dans l'attente de la conclusion de l'accord de coopération visé à l'alinéa 2. "

Notre commune appartient donc de droit à cette communauté métropolitaine qui englobe toute l'ancienne province du Brabant. Toutefois, les Brabançons et les Ucclois restent toujours en attente de l'accord de coopération pour mettre en œuvre cette concertation.

L'intérêt de cette communauté brabançonne pour Uccle est évident : collaborer avec des communes limitrophes au-delà des frontières linguistiques et régionales artificielles, qui sont un obstacle à l'efficacité et à la maîtrise des coûts. M. Van de Cauter cite à titre d'exemple les communes de Drogenbos et Linkebeek avec lesquelles Uccle collabore déjà sur les plans culturel et sportif. Il pense aussi et surtout à la mobilité au sein du Brabant, la matière-clé visée par le paragraphe cité. La problématique du Ring de Bruxelles qui y est également mentionnée ne laisse certainement pas indifférents les nombreux Ucclois qui empruntent cette autoroute quasi quotidiennement. M. Bellot, ministre fédéral de la Mobilité, vient d'ailleurs de faire une proposition constructive et judicieuse, quoique minimale, pour améliorer la collaboration entre les autorités

régionales et l'Etat fédéral en matière de mobilité. Cependant, sa proposition a immédiatement été rejetée par la N-VA, ce qui n'est pas étonnant, ainsi que par M. Smet, ministre bruxellois SPa de la mobilité, ce qui est déjà bien plus étonnant et inquiétant puisque ce refus est contraire à un élément de la réforme de l'Etat que son propre parti a négociée et approuvée !

M. Van de Cauter demande dès lors que la commune contacte avant la prochaine séance du Conseil communal ses autorités de tutelle, c'est-à-dire :

1) le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour lui demander de prendre contact avec les gouvernements des Régions flamande et wallonne d'une part, et les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand d'autre part ;

2) le gouvernement fédéral, en vue de préparer l'accord de coopération visé dans la loi spéciale.

M. Van de Cauter demande également à M. le Bourgmestre d'aborder ce sujet à la Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale et de solliciter par ce biais le soutien des différents bourgmestres bruxellois pour la création de cette communauté métropolitaine.

M. Van de Cauter est persuadé que la résolution des problèmes de mobilité passe nécessairement par la collaboration entre toutes les autorités que compte le Brabant.

M. Cools précise qu'une commune ne constitue pas un îlot isolé. La collaboration avec l'hinterland et donc le dépassement du cadre des 19 communes sont nécessaires pour résoudre les problèmes de mobilité mais aussi pour améliorer le fonctionnement des services de secours (lutte contre les incendies, etc.) ainsi que dans d'autres domaines. Il s'agit là de matières purement techniques pour lesquelles une collaboration devrait être possible sans que la question linguistique ne se pose.

La 6ème réforme de l'Etat, qui a été approuvée par deux tiers du Parlement, incluait ce volet-là dans son accord politique. Il serait normal que celui-ci fût appliqué dans son intégralité.

Il serait opportun que la Conférence des Bourgmestres demande au prochain gouvernement bruxellois de saisir le comité de concertation gouvernement fédéral-gouvernements régionaux sur ce point.

M. Cornelis betreurt ook dat die metropolitane gemeenschap niet het daglicht ziet ondanks toch een paar pogingen die er geweest zijn vanuit het Gewest. Certes, des efforts ont déjà été accomplis mais il faut accentuer la pression. Mais il ne faut pas pour autant s'imaginer que les négociations en vue d'une 7ème réforme de l'Etat seront initiées à Uccle.

M. Cools réplique que M. Van de Cauter n'a pas réclamé une 7ème réforme de l'Etat mais l'application de la 6ème.

Selon M. Cools, les exemples donnés par les communautés métropolitaines de Lille, Zürich et d'autres villes européennes pourraient être applicables ici sans trop de difficultés.

M. le Bourgmestre répond que le Collège adhère aux principes défendus par MM. Van de Cauter et Cools : les mesures prévues dans la 6ème réforme de l'Etat devraient être appliquées.

Néanmoins, les autorités communales ne disposent pas d'une compétence directe en la matière. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille demeurer les bras croisés. La Conférence des Bourgmestres continuera à faire du lobbying en faveur de mesures de bon sens, et ce d'autant plus que, dans ce domaine, le consensus est possible par-delà

les clivages politiques.

M. l'Echevin Wyngaard rend hommage au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale pour sa démarche proactive en la matière. Les blocages viennent surtout du nord du pays, le Ministre-Président flamand Geert Bourgeois ne semblant guère enclin à suivre la même direction que ses homologues des autres régions. On verra si la situation pourra évoluer après les élections du 26 mai prochain.

Cependant, les auteurs de la proposition relative à la communauté métropolitaine ne semblent pas faire preuve d'un optimisme débordant, puisque le texte comporte une disposition insistant sur la nécessité d'aboutir au moins à un accord sur les entrées et les sorties du Ring si la communauté métropolitaine ne pouvait voir le jour dans un proche avenir.

Le Conseil prend connaissance.

Interpellatie van de h. Van de Cauter : de Hoofdstedelijke Gemeenschap van Brussel - la Communauté métropolitaine de Bruxelles.

De h. Van de Cauter zegt dat de 6de staatshervorming voorziet in de creatie op het niveau van de vroegere provincie Brabant van een hoofdstedelijke gemeenschap. Deze bepaling werd nog steeds niet uitgevoerd hoewel ze uiterst nuttig zou kunnen zijn om een samenwerking tussen Brussel, dat institutioneel opgesloten is binnen de grenzen van 19 gemeenten, en zijn groot hinterland tot stand te brengen.

Wat de Brabantse Gemeenschap betreft heeft de bijzondere wet van 19 juli 2012 het artikel 92bis van de Bijzondere Wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen inzake de Hoofdstedelijke Gemeenschap van Brussel gewijzigd. Aan dit artikel werd een nieuwe paragraaf 7 toegevoegd, die bepaalt:

§ 7. Er wordt een hoofdstedelijke gemeenschap van Brussel opgericht met het oog op overleg over de aangelegenheden bedoeld in artikel 6, §1, die meerdere gewesten aanbelangen, in het bijzonder mobiliteit, verkeersveiligheid en de wegenwerken vanuit, naar en rond Brussel. De gewesten zijn lid van de hoofdstedelijke gemeenschap en de vertegenwoordigers van hun regeringen hebben er zitting in. Alle gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest en van de provincies Vlaams-Brabant en Waals-Brabant, evenals de federale overheid zijn van rechtswege lid van de hoofdstedelijke gemeenschap. De provincies Vlaams-Brabant en Waals-Brabant kunnen vrij toetreden.

De gewesten sluiten een samenwerkingsakkoord om de nadere regels en het voorwerp van dit overleg vast te leggen.

De op- en afritten van de autosnelwegring om Brussel (R0) mogen enkel worden gesloten of onbruikbaar worden gemaakt nadat daarover overleg is gepleegd tussen de gewesten in de hoofdstedelijke gemeenschap bedoeld in het eerste lid.

Bij wijze van overgangsmaatregel heeft het in het derde lid bedoelde overleg plaats buiten de hoofdstedelijke gemeenschap in afwachting van het sluiten van het in het tweede lid bedoelde samenwerkingsakkoord. "

Onze gemeente behoort derhalve van rechtswege tot deze hoofdstedelijke gemeenschap, die de hele voormalige provincie Brabant omvat. Nochtans wachten de Brabanders en de inwoners van Ukkel nog steeds op een samenwerkingsakkoord om dit overleg toe te passen.

Het belang van deze Brabantse Gemeenschap voor Ukkel ligt voor de hand: samenwerken met naburige gemeenten over de kunstmatige taal- en gewestgrenzen heen, die een belemmering vormen voor de efficiëntie en de kostenbeheersing. Met gemeenten zoals Drogenbos en Linkebeek werken we op heden al samen op cultureel

en sportief vlak. Maar M. Van de Cauter denkt ook en vooral aan de mobiliteit in Brabant, de belangrijkste aangelegenheid waarover sprake in de geciteerde paragraaf. De problematiek van de Brusselse ring die ook expliciet vernoemd wordt, laat zeker de Ukkelaars die bijna dagelijks gebruik maken van deze snelweg niet onverschillig. De nationale minister van mobiliteit, Bellot, heeft trouwens een constructief en zinvol voorstel ingediend, dat - hoewel het zeer minimalistisch is - beoogt de samenwerking tussen de gewestelijke overheden en de federale staat op het vlak van mobiliteit in België te verbeteren. Zijn voorstel werd evenwel onmiddellijk afgeschoten door de N-VA, wat niet verwonderlijk is, maar ook door Brussels minister van mobiliteit Smet. Dat is al veel verwonderlijker en zorgwekkender aangezien deze weigering ingaat tegen dit luik van de staatshervorming, dat zijn eigen partij mee onderhandeld en goedgekeurd heeft!

M. Van de Cauter vraagt dan ook dat de gemeente vóór de volgende gemeenteraad zijn voorgedijover heden contacteert, nl.

- 1) de regering van het Brussels gewest, die dan contact opneemt met de regeringen van het Vlaams en Waals gewest en de provincies Vlaams- en Waals-Brabant ;
- 2) de federale regering en dit met het oog op de voorbereiding van het in de bijzondere wet gevi seerde samenwerkingsakkoord.

Hij vraagt ook aan de Burgemeester om dit onderwerp op de agenda van de conferentie van burgemeesters van het Brussels gewest te plaatsen en zo de steun te vragen van de verschillende Brusselse burgemeesters voor de oprichting van deze hoofdstedelijke gemeenschap.

M. Van de Cauter is ervan overtuigd dat bepaalde problemen zoals mobiliteit, of beter immobiliteit, slechts opgelost kunnen worden door een samenwerking tussen alle overheden in Brabant.

De h. Cools geeft aan dat de gemeente geen geïsoleerde plek is. Samenwerking buiten de 19 gemeentes is noodzakelijk om o.a. de mobiliteitsproblemen op te lossen en de werking van de hulpdiensten te verbeteren. Dit is in de zesde staatshervorming voorzien en zou integraal toegepast moeten worden.

De h. Cornelis betreurt ook dat die metropolitane gemeenschap niet het daglicht ziet ondanks toch een paar pogingen die er geweest zijn vanuit het Gewest. Men kan ook niet veronderstellen dat de onderhandelingen voor een zevende staatshervorming in Ukkel zullen starten.

De h. Cools antwoordt dat de h. Van de Cauter geen zevende hervorming wil maar wel de toepassing van de zesde. Voorbeelden van hoofdstedelijke gemeenschappen zoals Lille, Zürich en andere Europese steden kunnen hier zonder grote moeilijkheden toegepast worden.

De burgemeester antwoordt dat het college de principes van de hh. Van de Cauter en Cools steunt: toepassing van de principes van de zesde staatshervorming.

De gemeente heeft hierin echter geen directe bevoegdheid maar de conferentie van burgemeesters kan wel lobbywerk verrichten en een consensus over de partijgrenzen heen moet mogelijk zijn.

Schepen Wyngaard brengt hulde aan de minister-president van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor zijn proactieve aanpak ter zake. De blokkering lijkt vooral in het noorden van het land te liggen: Vlaams minister-president Geert Bourgeois lijkt

niet dezelfde richting uit te gaan als zijn collega's van de andere ge westen.

De auteurs van het voorstel inzake de metropolitaine gemeenschap getuigen niet van een groot optimisme, aangezien de tekst een bepaling bevat die wijst op de noodzaak om minstens een akkoord te hebben over de op- en afritten van de ring indien de metropolitaine gemeenschap zich in het licht ziet binnen de nabije toekomst.

De Raad neemt kennis.

Vanessa Issi quitte la séance / verlaat de zitting.

07.02.2019/A/0009 **Interpellation de M. Norré : le réaménagement de la chaussée d'Alseberg.**

Voir point suivant

Le Conseil prend connaissance.

Interpellatie van de h. Norré : de herinrichting van de Alsebergsesteenweg.

Zie volgend onderwerp

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0010 **Interpellation de M. Cools : les travaux chaussée d'Alseberg.**

M. Cools rappelle que le 20 décembre dernier, les commerçants d'Uccle-Centre ont eu l'occasion d'assister à une présentation du planning des travaux de la STIB consacrés à la rénovation de la chaussée d'Alseberg entre le Globe et la rue Vanderkindere.

Les commerçants sont très inquiets. Des travaux préparatoires de Vivaqua viennent de débiter ce mois-ci. Les travaux de la STIB proprement dits débiteront en septembre 2020 pour une durée de 2 ans répartie en 6 phases.

Le Collège pourrait-il préciser le planning prévu pour ces travaux ?

La fermeture du tronçon Globe/Xavier De Bue aurait lieu de septembre à décembre 2020, alors qu'il s'agit de la période la plus propice au commerce. Dès lors, pourquoi ne pas avancer ces travaux en juillet et août 2020 et ne pas reporter après la fin de la rénovation de la chaussée d'Alseberg les travaux envisagés l'été 2020 sur l'avenue Brugmann ? Le Collège est-il intervenu pour obtenir une réduction de la durée du chantier grâce à la réalisation de travaux le week-end ainsi qu'à l'extension jusqu'à 23h00 des travaux prévus habituellement entre 08h00 et 15h00 ? Ces mesures permettraient de réduire de moitié la durée globale du chantier. La STIB a-t-elle déjà lancé son marché public pour les travaux ?

La STIB a annoncé le versement d'une indemnité forfaitaire de 2.000 € pour les commerces. Mais cette somme est totalement insuffisante pour couvrir les pertes subies. La Région et la commune ne peuvent-elles prévoir des interventions complémentaires afin de compenser la perte du chiffre d'affaires ?

À de très nombreuses reprises dans le passé, les travaux de remplacement des rails par la STIB ont été effectués avec le recours à la technique de l'aiguillage flottant, qui

permet de maintenir le trafic des trams. Pourquoi n'est-ce pas le cas aussi pour ce chantier ?

Comment le Collège explique-t-il et accepte-t-il qu'un planning des travaux soit présenté alors que le permis d'urbanisme n'a pas encore été déposé et qu'il n'y a donc pas encore eu de débat public sur les options envisageables pour le réaménagement de la chaussée ?

Ce réaménagement prévoira-t-il le maintien d'un stationnement des deux côtés de la chaussée d'Alseberg ? L'actuel Collège s'est-il prononcé sur un avant-projet de réaménagement de la chaussée ? L'a-t-il accepté ? Les commerçants et habitants seront-ils associés à l'avant-projet avant son dépôt sous forme d'un permis d'urbanisme ?

Avant la fin des travaux de la chaussée d'Alseberg, qui auront de toute évidence un impact important sur la mobilité à Uccle, d'autres chantiers sont-ils prévus dans des axes structurants de la commune ?

M. Norré : Réaménagement de la chaussée d'Alseberg

M. Norré précise que la chaussée d'Alseberg constitue un véritable poumon économique pour Uccle, et en particulier Uccle-Centre.

Mais actuellement, les commerçants y souffrent, même si nul ne peut contester que des travaux doivent être réalisés afin de donner une nouvelle jeunesse au quartier. Mais selon M. Norré, ces travaux ne peuvent être réalisés n'importe comment car personne n'a envie de revivre ce qui s'est passé avec le tronçon allant de la gare de Calevoet au Globe.

Les travaux qui viennent de commencer suscitent un sentiment d'inquiétude au sein du groupe socialiste. Cette inquiétude est partagée par de nombreux commerçants et riverains. M. Norré craint que ces travaux ne soient le coup de massue final pour de nombreux commerçants, voire pour le quartier tout entier, et ce d'autant plus que le déménagement des services communaux est prévu pour la même période.

Quoiqu'il n'ait pas toutes les clés en main, le Collège doit s'efforcer de jouer le rôle de relais efficace et proactif entre la commune et les différents donneurs d'ordre tels que la STIB, Vivaqua, etc.

Cependant, le planning proposé, ou plutôt imposé, a de quoi interpellier. Aucune fermeture n'est prévue pour les mois de juillet et d'août, alors qu'il s'agit d'une période plutôt calme. Par contre, le planning prévoit la fermeture complète de la partie la plus importante, reliant le secteur du Globe à la rue Xavier De Bue, de septembre à décembre 2020, alors qu'il s'agit de la période de l'année au cours de laquelle les commerçants réalisent la part la plus importante de leur chiffre d'affaires.

Au cours de la réunion du 20 décembre dernier, la demande d'intervenir les travaux prévus sur cette partie de la chaussée avec une autre phase ou avec les travaux prévus avenue Brugmann a recueilli l'adhésion de tous les commerçants présents. Le Collège s'est engagé à œuvrer en ce sens.

M. Norré a été heureux de lire dans la presse que M. l'Echevin Wyngaard estimait inadéquate la période retenue et comptait répercuter la demande des commerçants lors d'une rencontre avec le Ministre Pascal Smet prévue la semaine du 14 janvier 2019.

Le Collège a-t-il déjà pris contact avec les responsables de la STIB et les impétrants, comme il s'y est engagé le 20 décembre dernier ? Si c'est le cas, quelles ont été leurs réactions ?

La rencontre avec le Ministre Pascal Smet a-t-elle eu lieu ? Quelles ont été les positions défendues ? Quelles avancées le Collège a-t-il pu obtenir ? Y a-t-il des éléments garantissant qu'on ne revivra pas le fiasco du tronçon Calevoet-Globe ?

Vu que le Collège affirme étudier tout ce qui pourra être mis en place pour les

commerçants, comme par exemple l'extension de la durée du stationnement gratuit, pourrait-il exposer les différentes pistes envisagées ?

Quand aura lieu la prochaine rencontre avec les commerçants ?

M. Cohen estime qu'il serait opportun d'accorder également l'indemnité compensatoire aux commerçants de la rue Xavier De Bue et du Parvis Saint-Pierre, car ceux-ci vont aussi souffrir de ces travaux.

M. De Bock estime que les travaux de la chaussée d'Alseberg sur le tronçon Globe-Calevoet témoignent d'un certain laisser-aller, surtout si on compare la gestion de cette voirie avec le rapide aménagement de la chaussée d'Ixelles et de la Porte de Namur. Il appartient à l'autorité communale de mettre la Région en demeure afin d'y remédier.

Vu que l'indemnité concédée n'est pas de nature à compenser la perte subie par les commerçants lésés, il convient de mettre en place un véritable plan de redéploiement de la chaussée d'Alseberg. Selon M. De Bock, il est nécessaire de développer un authentique « masterplan », en croisant les compétences (logement, fiscalité) de tous les échevins concernés. Le précompte immobilier pourrait faire l'objet de réductions afin d'inciter les propriétaires d'immeubles à rénover le parc de logements.

M. De Bock insiste sur la fracture socio-démographique propre à ce secteur : les revenus des habitants de ce tronçon de la chaussée d'Alseberg sont inférieurs dans une proportion de 20 % à la moyenne régionale.

M. Hayette estime qu'en dépit du classement de la chaussée d'Alseberg en zone de rénovation urbaine (ZRU), cette artère a donné lieu à un Plan régional de développement durable (PRDD) insatisfaisant. La commune doit être proactive dans ce dossier, qui pourrait être l'occasion, non d'un conflit entre commune et Région, mais d'une authentique synergie entre ces deux instances.

M. le Bourgmestre reconnaît qu'il s'agit d'un des grands chantiers de la mandature.

Néanmoins, il insiste sur le fait que certains commerces ont périclité en raison d'une mutation de l'activité commerciale, indépendante des travaux entrepris sur la chaussée d'Alseberg.

Les commerçants sont bien conscients du fait que la rénovation requise pour une relance du quartier et un retour des habitants exige la mise en œuvre de travaux d'une certaine ampleur mais ils aimeraient surtout pouvoir disposer d'un planning de ces travaux suffisamment tôt. L'administration communale devra donc fournir des efforts en termes de communication.

La comparaison avec les aménagements opérés à Ixelles n'est peut-être pas tout à fait pertinente, les travaux entrepris étant d'une toute autre nature.

M. le Bourgmestre est quelque peu réticent face à l'idée d'octroyer des primes car il lui semble difficile d'à la fois réduire la fiscalité et accorder une aide financière aux commerçants en difficulté. Selon des informations obtenues auprès du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, les commerçants de cette commune bénéficient d'une compensation financière exclusivement en cas de travaux d'initiative communale, les chantiers régionaux ne donnant pas lieu à une telle aide.

M. l'Echevin Wyngaard estime qu'il faut profiter de l'occasion donnée par l'intervention sur les rails de tram, indispensable en raison de leur état avancé de décomposition, pour améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur.

Le Collège n'a pas encore fixé de manière définitive le point de vue qu'il entend défendre sur ce tronçon. Une étude menée par Tractebel envisage l'aménagement de

parkings souterrains sous les places Emile Danco et Jean Vander Elst.

La situation de la chaussée d'Ixelles n'est pas comparable, dans la mesure où l'absence de rails de tram sur cette voirie permet d'accélérer les travaux.

L'installation d'aiguillages flottants est une solution qui ne peut être retenue en raison de contraintes techniques empêchant le maintien d'une voie de circulation parallèle.

Le Collège souhaite établir un dialogue constructif et permanent avec les riverains et les commerçants. Vu que les travaux sont décomposés en phases impliquant selon les cas et les tronçons concernés une fermeture partielle ou totale de la voirie, plusieurs scénarios ont été présentés lors de la réunion d'information du 20 décembre dernier. Suite au refus manifeste d'une fermeture du tronçon Uccle-Centre de septembre à décembre 2020, relayé par le Collège auprès du Ministre Smet, la Région et la STIB ont proposé de procéder à cette fermeture de mars à juin 2021. Ces deux options ont fait l'objet d'un sondage effectué par l'association des commerçants auprès de leurs affiliés. Une courte majorité s'est prononcée en faveur de la première proposition, soit la fermeture de septembre à décembre 2020, en dépit des réticences initiales.

En matière de parking, l'offre de places de stationnement est envisageable mais il faudra évaluer si une telle disposition est de nature à répondre à la demande des commerçants.

Une séance d'information destinée aux habitants aura lieu dans les prochaines semaines, vu qu'il était nécessaire d'obtenir un accord des commerçants avant de revenir auprès des riverains.

La ligne de bus 37, qui sera lancée au mois de mai, passera par l'avenue Coghen. Les habitants de cette voirie recevront un toutes-boîtes dans les prochains jours. Des informations relatives à cette ligne 37 seront également répercutées par la suite aux habitants de la chaussée d'Alseberg.

Le Collège a répercuté auprès de la STIB son souhait d'une exécution aussi rapide que possible des travaux du chantier.

M. l'Echevin Wyngaard signale que des travaux sont envisagés avenue Brugmann en juillet-août 2020. Cependant, vu l'importance de l'axe Brugmann pour la circulation, il n'est guère concevable que l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alseberg soient fermées simultanément durant l'été 2020. Des travaux étant prévus chaussée de Neerstalle du côté de Forest, le Collège maintiendra le contact avec l'administration communale forestoise pour assurer une bonne coordination. Le réaménagement de l'avenue Winston Churchill a aussi été évoqué mais jusqu'à présent, aucune date n'a été fixée.

Quoique l'impact des travaux sur la vie économique soit incontestable, le nombre de fermetures de commerces demeure très limité entre les secteurs Calevoet et Globe.

M. Cools rappelle que la prolongation des horaires de travail jusque 23h00 permet de raccourcir la durée des chantiers.

Y a-t-il moyen d'influencer le marché public de la STIB ou celui-ci est-il déjà conclu ? Vu les délais requis pour l'obtention des permis d'urbanisme, il ne faut pas traîner si on souhaite garantir le début des travaux pour septembre 2020.

Sur base du taux de pauvreté, qui est de nature à susciter des inquiétudes, le gouvernement régional a intégré la chaussée d'Alseberg dans le dispositif des zones de rénovation urbaine (ZRU) avec un subside unique de 265.000 € pour 3 kilomètres de voirie.

Lorsqu'il exerçait la fonction d'échevin dans le Collège précédent, M. Cools avait demandé au Ministre Vervoort que les anciennes « zones de développement renforcé du logement » puissent avoir recours aux primes renforcées à la rénovation pour les personnes dont les revenus se situent en dessous d'un certain seuil. Toutes ces zones

sont désormais nommées ZRU mais, étant donné que les arrêtés de subsidiation n'ont pas été modifiés suite à l'intégration de la chaussée d'Alseberg parmi les ZRU, les habitants à faibles revenus de cette voirie ne peuvent bénéficier des primes renforcées à la rénovation. Le nouvel arrêté promis par le cabinet Vervoort n'ayant pas été établi, M. Cools invite le Collège à relancer le gouvernement toujours en fonction afin que les adaptations nécessaires soient réalisées.

M. Norré est favorable à l'instauration d'un point de contact, non seulement pour informer les riverains et commerçants mais aussi pour assurer le relais entre l'administration communale et les différents chefs de chantier, de manière à ce que la médiation puisse être effectuée en temps réel.

M. De Bock regrette qu'il n'y ait pas une position arrêtée sur la chaussée d'Alseberg dans le cadre d'un « masterplan ».

M. l'Echevin Wyngaard répond qu'il n'y a pas lieu pour la commune d'élaborer un masterplan à propos d'une voirie dont elle n'assume pas la gestion.

La poursuite de travaux en dehors des horaires classiques peut être envisagée dans certains cas, et a d'ailleurs déjà été effectuée par certains organismes, notamment Vivaqua, mais il ne faut pas perdre de vue que dans des zones plus densément peuplées, cette pratique risque d'incommoder les riverains.

Le comité d'accompagnement qui sera mis sur pied intégrera, outre les délégués des institutions concernées, des représentants des commerçants et riverains. De manière générale, l'administration communale veillera à ce que les habitants disposent de points de référence où s'adresser. De plus, la STIB offre les services d'une médiatrice, dont les coordonnées ont été communiquées.

Par ailleurs, la STIB n'a pas encore procédé à la désignation d'un entrepreneur pour les travaux considérés.

Le Conseil prend connaissance.

Interpellatie van de h. Cools : werken Alsebergsesteenweg.

De h. Cools geeft aan dat de handelaars van Ukkel-Centrum hebben deelgenomen aan een infosessie rond de MIVB-werken in de Alsebergsesteenweg tussen Globe en de Vanderkinderestraat. De handelaars zijn erg ongerust. De voorbereidende werken van Vivaqua zijn deze maand gestart en de MIVB-werken starten in september 2020 (duur: 2 jaar / 6 fases). Kan het college de planning hiervan verduidelijken?

Het gedeelte Globe/Xavier De Bue zou afgesloten worden van september tot december 2020, net de drukste periode voor de handel. Kunnen deze werken niet beter vervroegd worden (juli en augustus 2020) en de voorziene werken aan de Brugmannlaan (zomer 2020) uitgesteld worden? Werd er gestreefd naar een beperking van de werfduur door werken toe te laten tijdens weekends en tot 23 uur? Dit zou de werfduur met de helft kunnen verminderen. Heeft de MIVB al een overheidsopdracht gelanceerd voor deze werken?

De MIVB heeft aangekondigd een forfaitaire vergoeding van € 2.000 voor de handelaars te voorzien, wat erg weinig is om de verliezen te kunnen dekken. Kan het gewest bijkomende steun hierin voorzien?

In het verleden werd er bij de vervanging van MIVB-rails vaak gebruik gemaakt van zwevende wissels waardoor trams kunnen blijven rijden. Waarom wordt deze techniek hier niet toegepast?

Hoe kan een werfplanning goedgekeurd worden terwijl er nog geen bouwvergunning werd ingediend en zonder openbaar debat over de overwogen herinrichting van de steenweg? Heeft het huidige college een voorontwerp goedgekeurd? Worden de handelaars en de inwoners betrokken alvorens het voorproject in de vorm van een bouwvergunning in te dienen?

Zijn er nog andere werven gepland op de structurele wegen van de gemeente?

De h. Norré: Herinrichting Alsebergsesteenweg

De h. Norré geeft aan dat de Alsebergsesteenweg een belangrijke economische ader is in Ukkel, in het bijzonder Ukkel-Centrum. De werken zijn noodzakelijk om de wijk te verjongen maar de handelaars lijden hieronder. Niemand wil ook een herhaling van wat er gebeurd is met het gedeelte tussen het station Kalevoet en Globe. Er is veel ongerustheid over deze werken die voor talrijke handelaars de doodsteek zou kunnen betekenen, des te meer met de voorziene verhuizing van de gemeentediensten in dezelfde periode.

De voorgestelde planning voorziet geen enkele sluiting in juli en augustus (de kalmste periode) maar wel een volledige afsluiting van de sector Globe tot de Xavier De Buestraat van september tot december 2020 (de belangrijke eindejaarsperiode).

Heeft het college al contact gehad met de MIVB en andere concessiehouders? Is er een ontmoeting geweest met minister Pascal Smet? Hoe zal het fiasco van het gedeelte Kalevoet-Globe vermeden worden?

Overweegt het college nog andere maatregelen ten bate van de handelaars, zoals de uitbreiding van het gratis parkeren? Zijn er ontmoetingen met de handelaars gepland?

De h. Cohen vindt dat de handelaars van de Xavier De Buestraat en het Sint-Pietersvoorplein eveneens een bijkomende tussenkomst moeten krijgen omdat ook zij onder deze werken zullen lijden.

De h. De Bock is van mening dat het gedeelte Globe-Kalevoet getuigt van laksheid en dat de gemeente het gewest hierover in gebreke moet stellen om dit op te lossen.

De voorziene vergoeding is ontoereikend. Er moet een echt herstructureringsplan van de Alsebergsesteenweg voorzien worden, een masterplan waaraan alle bevoegde schepenen meewerken. De onroerende voorheffing kan het voorwerp uitmaken van verminderingen worden om eigenaars aan te zetten hun gebouwen te renoveren.

De h. De Bock wijst er nog op dat het inkomen van de inwoners van dit gedeelte van de Alsebergsesteenweg 20% lager liggen dan het gewestelijke gemiddelde.

De h. Hayette vindt het Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GPDO) van deze weg ontoereikend, ondanks de klassering van de Alsebergsesteenweg als Zone voor Stedelijke Herwaardering (ZSH). De gemeente moet proactief handelen en er moet een goede samenwerking zijn met het gewest.

De burgemeester erkent dat dit een van de grote werven van deze legislatuur is. Hij geeft aan dat bepaalde handelszaken echter achteruitboeren omwille van een verplaatsing van de handelsactiviteit, los van de werken in de Alsebergsesteenweg. De handelaars beseffen dat er werken nodig zijn maar zij willen een duidelijke planning. Het gemeentebestuur kan hierbij zorgen voor een efficiënte communicatie.

Hij is geen voorstander van premies omdat de gemeente niet enerzijds de fiscaliteit kan verminderen en anderzijds premies kan toekennen aan handelaars in moeilijkheden. In Sint-Lambrechts-Woluwe krijgen handelaars enkel een financiële steun voor werken op initiatief van de gemeente, niet van het gewest.

Schepen Wyngaard geeft aan dat openbare ruimte in deze sector verbeterd moet worden. Het college heeft nog geen definitief standpunt ingenomen voor dit gedeelte. Een studie van Tractebel overweegt ondergrondse parkings onder het Emile Dancoplein en het Jean Vander Elstplein.

Zwevende wissels zijn omwille van technische beperkingen niet mogelijk.

Het college wil een permanente dialoog met de inwoners en de handelaars onderhouden. Omwille van het grote verzet tegen een sluiting van het gedeelte Ukkel-Centrum hebben het gewest en de MIVB voorgesteld om dit uit te stellen tot maart-juni 2021. Volgens een peiling bij de handelaars werd er, ondanks de nadelen, toch een voorkeur gegeven aan de periode september-december 2020.

De overwogen parkeermogelijkheden moeten beantwoorden aan de noden van de handelaars.

Binnen enkele werken is er een infosessie voor de inwoners voorzien.

De nieuwe buslijn 37 (vanaf mei) zal door de Coghenlaan rijden en de inwoners van deze weg zullen een huis-aan-huisbericht ontvangen. Men zal daarna ook de inwoners van de Alsebergsesteenweg over deze lijn 37 informeren.

Het college heeft aan de MIVB gevraagd om de werken zo snel mogelijk te laten verlopen.

Omwille van de overwogen werken in de Brugmannlaan in juli-augustus 2020 is het niet gepast om gelijktijdig de Alsebergsesteenweg af te sluiten tijdens de zomer 2020. De gemeente zal bovendien overleggen met de gemeente Vorst in het kader van de geplande werken in de Neerstallesteenweg. Voor de herinrichting van de Winston Churchilllaan is op heden nog geen datum vastgelegd.

Ook al is de economische impact onbetwistbaar, toch blijft het aantal sluitingen van handelszaken in de sectoren Kalevoet en Globe erg beperkt.

De h. Cools vermeldt op nieuw dat de werf ingekort kan worden indien met kan werken tot 23 uur. Is de overheidsopdracht van de MIVB al afgesloten of kan hier nog iets aan gewijzigd worden?.

Het gewest heeft de Alsebergsesteenweg opgenomen in de Zones voor Stedelijke

Herwaardering en een unieke subsidie van € 265.000 voorzien toegekend voor 3 km weg. Er zijn renovatiepremies voor personen met inkomens onder een bepaald plafond maar de subsidiebesluiten hebben geen betrekking op de recente integratie van de Alsebergsesteenweg in deze Zones. Het college moet het gewest verzoeken de nodige aanpassingen door te voeren.

De h. Norré is voorstander van een contactpunt voor inwoners en handelaars en als verbinding tussen het bestuur en de werfleiders om in real time te kunnen bemiddelen.

De h. De Bock betreurt dat er geen standpunt werd genomen over de Alsebergsesteenweg in het kader van een masterplan.

Schepen Wyngaard antwoordt dat de gemeente geen masterplan gaat opstellen voor een geweste lijke weg.

Werken buiten de gebruikelijke uren kan overwogen worden in bepaalde gevallen maar dit zou de inwoners van deze dichtbevolkte wijk kunnen hinderen.

Het voorziene begeleidingscomité zal bestaan uit afgevaardigden van de betrokken instellingen en vertegenwoordigers van inwoners en handelaars. Het gemeentebestuur zal een contactpunt voorzien voor de inwoners. De MIVB voorziet eveneens een bemiddelaar.

De MIVB heeft nog geen aannemer aangesteld.

De Raad neemt kennis.

07.02.2019/A/0011 **Interpellation de M. Cools : les A.S.B.L. communales.**

M. Cools signale que le renouvellement de la composition de certaines ASBL communales a débuté. Le moment est donc opportun pour s'interroger sur la situation de ces ASBL, et en premier lieu sur leur nombre.

Ces ASBL ont été créées au fil du temps pour répondre à diverses demandes. Mais parfois elles ont été créées pour des raisons purement techniques, afin d'être le réceptacle de subsides que la commune ne pouvait recevoir.

Il serait très difficile de gérer le Centre culturel sans une ASBL. Néanmoins, toutes les ASBL ne sont pas nécessaires, certaines pourraient être fusionnées avec d'autres, supprimées ou transformées en conseils consultatifs.

Par exemple, l'ASBL des Espaces verts n'est plus indispensable depuis que, suite à une décision régionale, les marchés publics relatifs à l'entretien des parcs sont censés être réalisés par la commune, et non plus par l'ASBL. Cette ASBL pourrait donc être transformée en un Conseil consultatif. M. Cools estime que la réduction du nombre des ASBL permettrait de diminuer les frais comptables.

Les ASBL doivent être des outils au service de la politique des différents échevinats et non un démembrement de ceux-ci. Dans cette perspective, il conviendrait que l'échevin de tutelle soit chaque fois le président non rémunéré de l'ASBL concernée, comme la loi le permet.

Néanmoins, le Collège ne semble pas s'orienter dans cette voie. En effet, lors de sa

dernière assemblée générale, l'ASBL des Espaces Verts a annoncé que les fonctions de président et d'administrateur délégué ne seraient désormais plus exercées par le Bourgmestre et l'Echevin chargé de cette matière. Donc, cela signifie que les ASBL actuellement présidées par un membre du Collège ne le seront plus à l'avenir. M. Cools considère que cette position est néfaste car elle contribuerait à créer de nouveaux hochets politiques.

Il est temps de mettre fin à la situation du Centre culturel où, du fait que l'Echevin de la Culture ne préside pas l'ASBL, il y a en pratique deux échevinats de la Culture, voire trois si on prend en considération l'organisation d'événements culturels par le Bourgmestre, ce dernier ayant intégré les Manifestations publiques parmi ses compétences.

Selon M. Cools, le Bourgmestre devrait conserver la présidence de l'ASBL du Parascolaire, l'Echevin étant maintenu dans la fonction d'administrateur délégué, pour peu que le maintien de cette ASBL soit vraiment nécessaire et qu'une gestion directe de ce secteur par la commune ne soit pas possible.

Le groupe « Uccle, en avant ! » estime que l'engagement dans des ASBL communales doit être bénévole. Dès lors, il demande au Collège de veiller à ce que les rémunérations éventuelles octroyées aux présidents et administrateurs délégués des ASBL se limitent aux montants autorisés pour l'indemnité de bénévolat.

M. De Bock estime que le tissu associatif ucclois demeure dans des proportions raisonnables par rapport à ce qui existe dans d'autres communes.

Il reconnaît que l'utilité de certaines ASBL est discutable, dans la mesure où elles ont été créées surtout pour solliciter des subsides. Mais d'autres ASBL exercent une mission de contrôle indispensable.

Il ne faut pas laisser les ASBL livrées à elles-mêmes mais cela ne signifie pas pour autant que l'autonomie d'un président ou d'un administrateur délégué doit être entravée par l'action intempestive d'un échevin.

M. De Bock accorde beaucoup d'importance à l'accompagnement des gestionnaires des ASBL, qui a été initié par Armand De Decker, ainsi qu'à la collaboration entre la majorité et l'opposition pour la gestion de ces organismes. C'est notamment le cas au Val d'Uccle, où les vice-présidents sont issus de l'opposition.

Il faut également saluer la participation de personnes issues de la société civile à la vie des ASBL, notamment du Centre culturel.

Selon M. De Bock, certaines ASBL devraient peut-être être transformées en coopératives. Le cas échéant, il ne faudrait pas hésiter à déposer des projets auprès de fondations telles que la Fondation Roi Baudouin.

M. Desmet estime que le statut précaire du personnel actif dans les ASBL, par rapport à celui du personnel communal stricto sensu, a de quoi susciter des interrogations.

M. le Bourgmestre répond que le Collège est favorable à une évolution de la gestion des ASBL. D'ailleurs, certains changements ont déjà été opérés dans le passé, notamment l'intervention d'un réviseur d'entreprise pour les ASBL, décidée sous le mayorat d'Armand De Decker.

Cependant, l'octroi ou l'absence de rémunération sont dus à des raisons historiques qui échappent à toute logique : pourquoi la présidence de la piscine est-elle rémunérée, alors que celles du Val d'Uccle et du Service Ucclois de la Jeunesse (SUJ) ne le sont pas ?

La majorité actuelle a donc décidé de procéder à un alignement des rémunérations sur le plafond de bénévolat (1.334 € par an).

Néanmoins, le Collège estime qu'il ne faut pas nécessairement moins d'ASBL mais mieux d'ASBL. Par exemple, il ne serait guère opportun de confier au Bourgmestre et à un Echevin les mandats de président et d'administrateur délégué de l'ASBL des Espaces verts, dans la mesure où d'autres personnes pourraient s'investir dans ces fonctions en y portant un regard neuf.

M. Cools reconnaît que les décisions prises par la nouvelle majorité en matière de rémunérations vont dans le bon sens. Mais cela ne signifie pas pour autant que dans toutes les ASBL, les fonctions devraient être exercées à titre bénévole car les situations sont diverses.

M. Cools ne partage les réserves exprimées par M. le Bourgmestre à l'égard de la suppression de certaines ASBL.

Soit l'ASBL a été créée pour faciliter les paiements rapides et dans ce cas, il est normal que le Bourgmestre ou un Echevin la dirige ; soit l'ASBL est censée servir de lieu de débat, et dans ce cas, il serait peut-être préférable de la transformer en Conseil consultatif.

Et même dans le cas où la création de l'ASBL ne répond pas à des objectifs d'ordre purement technique, il vaut mieux que l'Echevin la préside, de manière à éviter un démembrement de l'action menée dans ce secteur.

M. De Bock estime que le principe du défraiement ne devrait pas être généralisé car selon lui, les mandats dans certaines ASBL découlent naturellement de la fonction de conseiller communal et devraient donc être exercés à titre gratuit. En effet, il serait incongru que l'exercice du mandat au sein d'une ASBL en vienne à déboucher sur une rémunération supérieure à celle d'un conseiller communal se contentant de ses simples jetons de présence.

Le Conseil prend connaissance.

Interpellatie van de h. Cools : de gemeentelijke V.Z.W.'s.

De h. Cools heeft bedenkingen over de toestand van deze vzw's, in het bijzonder hun aantal.

Deze vzw's werden in de loop der tijd gecreëerd om te voldoen aan allerlei noden maar soms ook om puur technische redenen (subsidies verkrijgen). Sommige vzw's kunnen echter fuseren, verdwijnen of omgevormd worden tot een adviesraad, zoals de vzw Groene Ruimtes die geen nut meer heeft nu overheidsopdrachten krachtens een gewestelijke beslissing door de gemeente en niet meer door de vzw behandeld moeten worden. Dit kan een kostenbesparing opleveren.

De vzw's moeten het beleid ondersteunen. De schepen van toezicht zou telkens de onbezoldigde voorzitter van de betrokken vzw moeten zijn, zoals wettelijk voorzien. Het college lijkt echter niet deze richting te volgen. Zo werd aangekondigd dat de voorzitter en de afgevaardigde schepen van de vzw Groene Ruimtes niet meer respectievelijk de burgemeester en de betrokken schepen zullen zijn. Dit leidt niet tot goed bestuur.

Uccle, en avant ! is ook van mening dat eventuele bezoldigingen beperkt moeten worden tot de wettelijke vergoedingen voor vrijwilligerswerk.

De h. De Bock vindt dat het aantal vzw's redelijk is t.o.v. de andere gemeentes. Het nut van sommige vzw's is betwifelbaar wanneer het enkel gaat om subsidies te verkrijgen maar andere vzw's voeren een belangrijke controleopdracht uit. De vzw's moeten de nodige ondersteuning in het beheer blijven krijgen en de autonomie van een voorzitter of afgevaardigde bestuurder mag niet in gevaar worden gebracht. Sommige vzw's kunnen omgevormd worden tot coöperatieven.

De h. Desmet stelt vragen bij het precaire statuut van het personeel binnen de vzw's.

De burgemeester antwoordt dat het college voorstander is om het beheer van de vzw's te laten evolueren. Er zijn in het verleden al zaken veranderd, zoals de aanstelling van een bedrijfsrevisor.

Sommige voorzitters worden vergoed en anderen dan weer niet. Dit is historisch zo gegroeid maar dit is niet logisch. De huidige meerderheid moet de vergoedingen vastleggen aan het plafond van de vrijwilligers (€ 1.334 per jaar).

Het college moet niet zorgen voor minder vzw's maar voor betere vzw's.

De h. Cools erkent dat de beslissingen van de nieuwe meerderheid inzake verloning de goede richting uit gaan maar niet in alle vzw's kan via vrijwilligers gewerkt worden omdat de situaties erg divers zijn. Hij deelt de mening van de burgemeester inzake de schrapping van bepaalde vzw's niet.

Indien een vzw wordt gecreëerd om betalingen te versnellen, spreekt het voor zich dat die geleid wordt door de burgemeester of een schepen. Indien een vzw tot debat moet leiden, zou dit beter als adviesraad kunnen gebeuren. Ook al zou het niet gaan om een vzw met louter technische doelstellingen, zou het nog altijd beter zijn dat de schepen aan het hoofd hiervan zou staan.

De h. De Bock is van mening dat terugbetalingen niet veralgemeend mogen worden omdat mandaten van sommige vzw's gewoon verbonden zijn aan de functie van gemeenteraadslid en dus gratis uitgevoerd zouden moeten worden.

De Raad neemt kennis.

Levée de la séance à 23:00
Opheffing van de zitting om 23:00

La Secrétaire communale,
De Gemeentesecretaris,

La Présidente,
De Voorzitster,

Laurence Vainsel

Aleksandra Kokaj